

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 19 novembre 2021  
à 19 H 30  
Salle de la Gaieté**

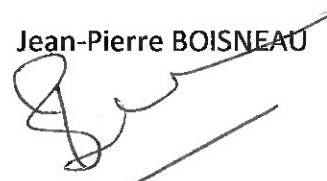
**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2021
- 2- CCVHA – approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020
- 3- Centre de Secours Intercommunal : amortissement
- 4- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- 5- Informations diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU



**MAIRIE DE SAINT SIGISMOND**

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 novembre 2021**

Le dix-neuf novembre 2021 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

**Étaient présents :** Mmes Estelle ANJARD, Nadia GUERIF BOURASSEAU, Cindy ROUSSEAU, MM. Marc BRINET, Thierry LORE, Sébastien PRAT

**Étaient excusés :** Pauline GASDON qui donne pouvoir à M. Thierry LORE, M. Jean-Pierre FREMY qui donne pouvoir à M. Marc BRINET

**Était absent :** M. Moïse BEUCHER

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme Nadia GUERIF BOURASSEAU

**1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2021**

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

**2- CCVHA – approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020.**

Monsieur le Maire expose :

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2224-5 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire de la CCVHA en date du 30 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement collectif l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service qui doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article D. 2224-5 du CGCT, ledit rapport et la présente délibération soit transmise dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L 213-2 du code de l'environnement, par voie électronique ;

CONSIDERANT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT, ces indicateurs devant en outre être saisis dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours ;

CONSIDERANT que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment, par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

**Eléments du rapport concernant St Sigismond :**

- Nombre d'abonnés : 60
- Volume : 7 286 m<sup>3</sup>
- Soit une moyenne de 121 m<sup>3</sup> par abonné
- Tarifs assainissement : part fixe : 49,14 € - part variable : 0,7678 € / m<sup>3</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif régie 2020
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

---

### 3- Centre de Secours Intercommunal : amortissement

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Pour information, l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Concernant l'amortissement du Centre de Secours Intercommunal, le calcul des amortissements, se fait de la manière suivante :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée à 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces éléments.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

---

### 4- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

Pas de décision

---

### 5- Informations diverses

- **Boulangerie** : l'avant-projet sommaire modifié a été présenté par l'architecte.
- **Retour CCAS – étude des demandes de subventions** : Lors de la réunion du 23 octobre 2021, il a été évoqué la demande du conseil municipal concernant l'attribution des subventions par la commune. Après réflexion, il a été décidé que pour chaque demande, il devait être fourni un bilan financier et un projet. Suite à cela, le CCAS étudierait les demandes et ferait une proposition au conseil municipal.
- **Marché de Noël** : il aura lieu samedi 11 décembre de 15h à 21h, place Loire et Galerne et rue de l'Auxence, avec la présence d'une vingtaine d'exposants. Présence du Père Noël.

La séance est levée à 20h20.

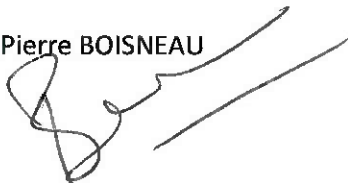
Prochaines réunions du conseil municipal :

- **lundi 20 décembre 2021 à 19h30**
- **jeudi 20 janvier 2022 à 19h30**

Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU



Le secrétaire de séance

Nadia GUERIF-BOURASSEAU



Jean-Pierre BOISNEAU



Thierry LORE

Marc BRINET

Cindy ROUSSEAU

Moïse BEUCHER

*Absent*

Estelle ANJARD

Pauline GARDON

*Absente excusée*

Sébastien PRAT

Jean-Pierre FREMY

*Absent excusé*

Nadia GUERIF-BOURASSEAU

*Secrétaire de séance*